

**AVIS DE COURSE TYPE  
HABITABLES 2017-2020**

**Prescription FFVoile :**

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.*

*Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.*

*Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

**OLONA CUP  
Du 7 au 9 Août 2020  
Les Sables d'Olonne  
SPORTS NAUTIQUES SABLAIS  
Grade 5C**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1.1 La régata est ouverte aux bateaux armés en double ou en équipage avec un classement par catégorie.
  - 3.1.2 La régata est ouverte aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable des groupes R2, R3, R4, B, C, D, E, F & G, d'un coefficient minimum de 0,7034 et d'une longueur minimale de 6 mètres.
  - 3.1.3 Les voiliers de la classe L, dont les Mini 6.5 série et proto, peuvent être admis par le comité d'organisation après étude du dossier à déposer avant le 1 Août 2020.
  - 3.1.4 Les voiliers doivent être catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent. Les voiliers doivent être en règle avec leur autorité nationale.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 32** Les bateaux admissibles doivent s'inscrire et payer sur le site des SNSablais : [http://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Manif=544](http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Manif=544). Les frais d'inscription requis doivent nous parvenir au secrétariat des SNSablais au plus tard le samedi 1<sup>er</sup> Août 2020 à 17h00.
- 33** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.

- 34 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 35 Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 75.

#### 4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :
- un chèque ou CB de 80€ de droits d'inscription,

Remise de 50% sur les frais d'inscription lorsque tous les membres d'équipage sont nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

Un chèque de caution de 150€ pour balise de suivi et flamme.

- 4.2 Répartition des flottes :

Flotte 1	Osiris < 18.0 brut
Flotte 2	≥18 a Osiris ≤ 23,9 brut
Flotte 3	Osiris ≥ 24 brut
Flotte 4	Mini 6,5

Si moins de 5 bateaux inscrits, la flotte 4 sera remise en flotte 2

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1 Vendredi 7 aout 2020 :

- 14h00 : confirmation inscriptions
- 9h00 à 17h00 : Jauge et contrôles
- 18h00 : Briefing suivi d'un repas debout
- 21h00 : signal d'avertissement

##### Dimanche 9 Aout 2020 :

- 10h00 : fermeture de la ligne d'arrivée
- 12h00 : résultats et remise des prix

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique sur le site du club, régates / habitable

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Le parcours est de type côtiers 100 à 160 (ou plus) suivant les flottes.  
7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

Une course devra être validée pour valider la compétition.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.

- 10. PLACE AU PORT**  
Emplacement au port : offertes par la capitainerie du 7 août au 10 août 2020.
- 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 12. COMMUNICATION RADIO [DP]**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 13. PRIX**  
Des prix fournis par nos partenaires seront distribués par le comité d'organisation.
- 14. DECISION DE COURIR**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
- Secrétariat des SNSablais :  
Caroline : 02 51 21 63 00  
Jean Claude LANCOU : 06.07.71.08.05

Fait le 25 Juin 2020

### ANNEXE ZONE DE COURSE

